

Décision 00-D-68 du 17 janvier 2001

relative à des pratiques concertées sur des marchés de transport de personnel d'entreprises

Posted on: 08 février 2001 | Secteur(s) :

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre chargé de l'économie

Dispositif(s)

Injonction
Injonction de publication
Non-lieu partiel
Sanction pécuniaire

**Entreprise(s)
concernée(s)**

Transports Daniel Meyer, Cars d'Orsay,
Cars Bridet, Cars Hourtoule, Transports
interurbains du Plateau de Saclay,
Courrier de Seine et Oise
Cars Daniel Dalles devenue Ormont
Transport, Transports interurbains du
Plateau de Saclay et de l'Association des
transporteurs et loueurs d'autocars de la
région parisienne

Lire

le texte intégral de la décision
173.23 Ko